



Licenciement et mi-temps thérapeutique

Par **rosanita**, le **08/04/2014** à **19:05**

Bonjour,

Un salarié en mi-temps thérapeutique peut il être licencié? Pour inaptitude ou insuffisance professionnelle?

En sachant qu'il est reconnu travailleur handicapé et qu'un salarié ne peut être licencié en raison de son état de santé ou de son handicapé.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/04/2014** à **19:12**

Bonjour,

Tout est possible dans l'absolu mais l'inaptitude n'est pas contraire au Code du Travail et fait partie de la protection du salarié pour que l'on ne puisse pas l'obliger à continuer à travailler au détriment de sa sécurité et de sa santé...

Par **rosanita**, le **08/04/2014** à **19:23**

Si le médecin du travail déclare le salarié inapte à mi-temps thérapeutique lors de la prochaine visite. La procédure de licenciement peut elle être lancée?

merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **08/04/2014** à **19:29**

Normalement, c'est au terme du temps partiel thérapeutique qu'une nouvelle visite a lieu auprès du Médecin du Travail pour faire le point...

En cas d'inaptitude, la procédure de licenciement ne pourrait être engagée que si l'employeur se trouve dans l'impossibilité de reclasser le salarié après recherche...